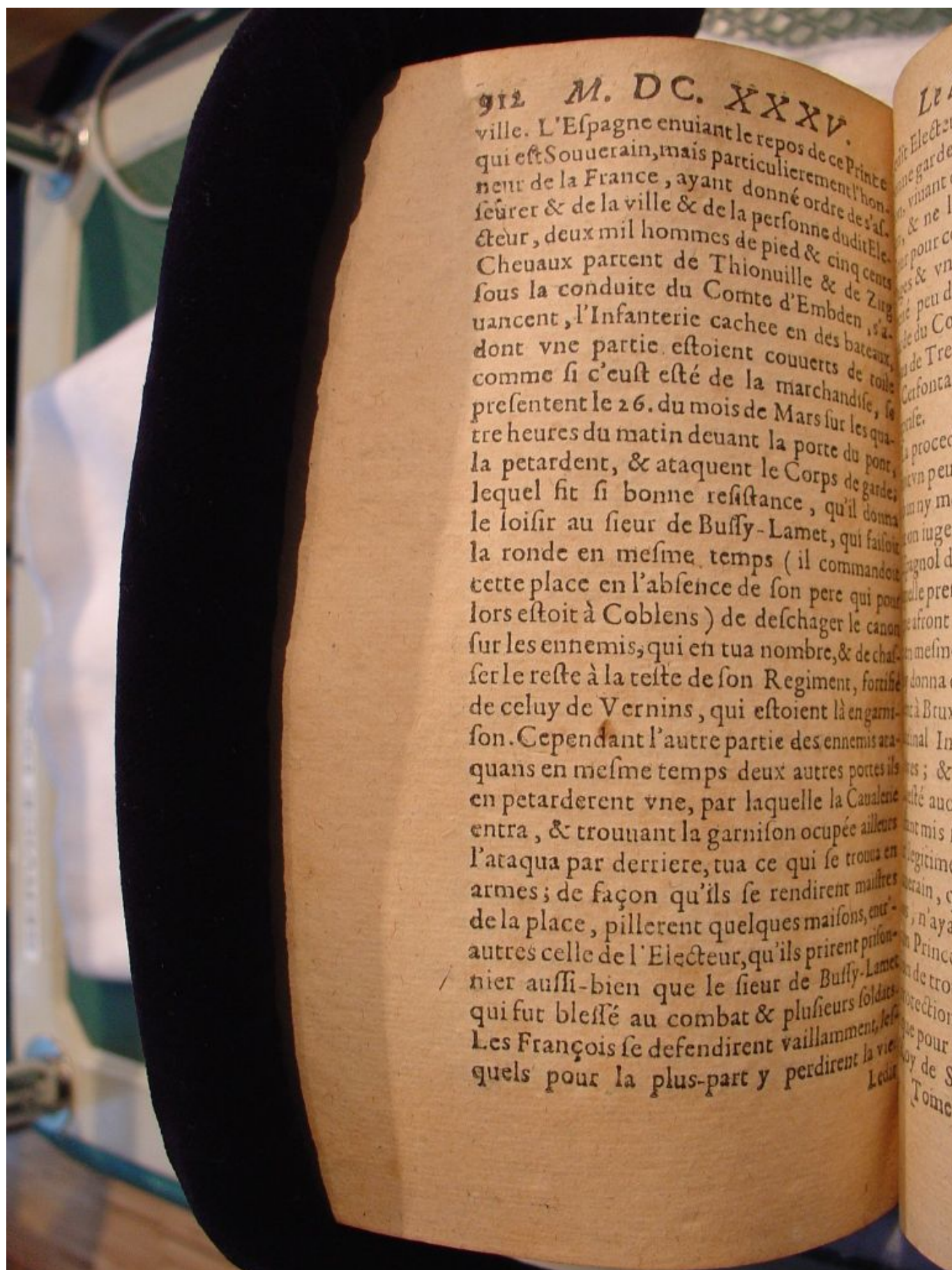


1635_0911.jpg



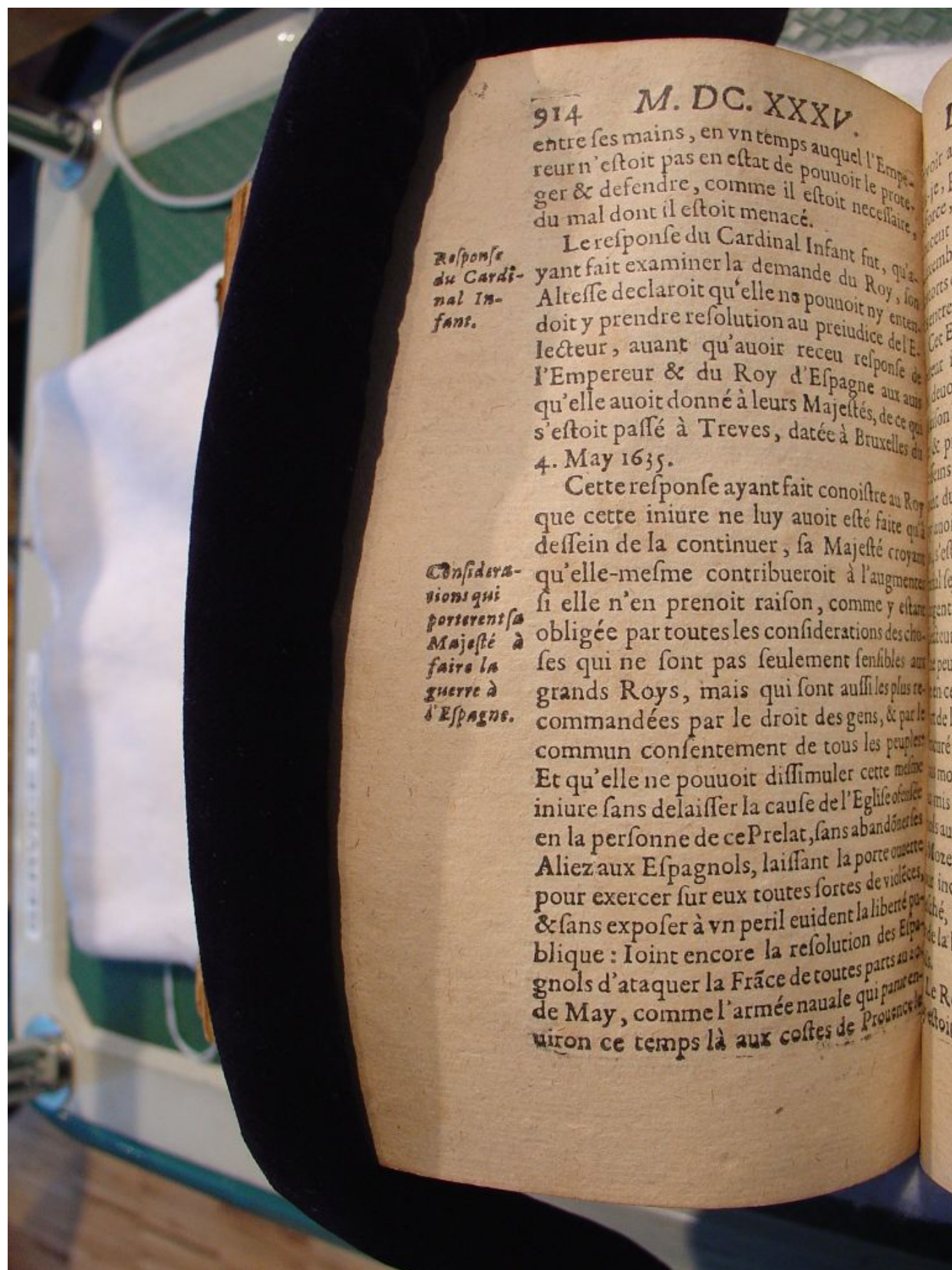
1635_0912.jpg



1635_0913.jpg



1635_0914.jpg



914 M. DC. XXXV.

entre ses mains, en vn temps auquel l'Empereur n'estoit pas en estat de pouoir le protéger & defendre, comme il estoit necessaire du mal dont il estoit menacé.

*Response
du Cardi-
nal In-
fant.*

Le response du Cardinal Infant fut, qu'ayant fait examiner la demande du Roy, son Altesse declaroit qu'elle ne pouuoit ny entre-
doit y prendre resolution au preiudice del'Electeur, auant qu'auoir receu response de l'Empereur & du Roy d'Espagne aux am-
qu'elle auoit donné à leurs Majestés, de ce qu'
s'estoit passé à Treves, datée à Bruxelles du
4. May 1635.

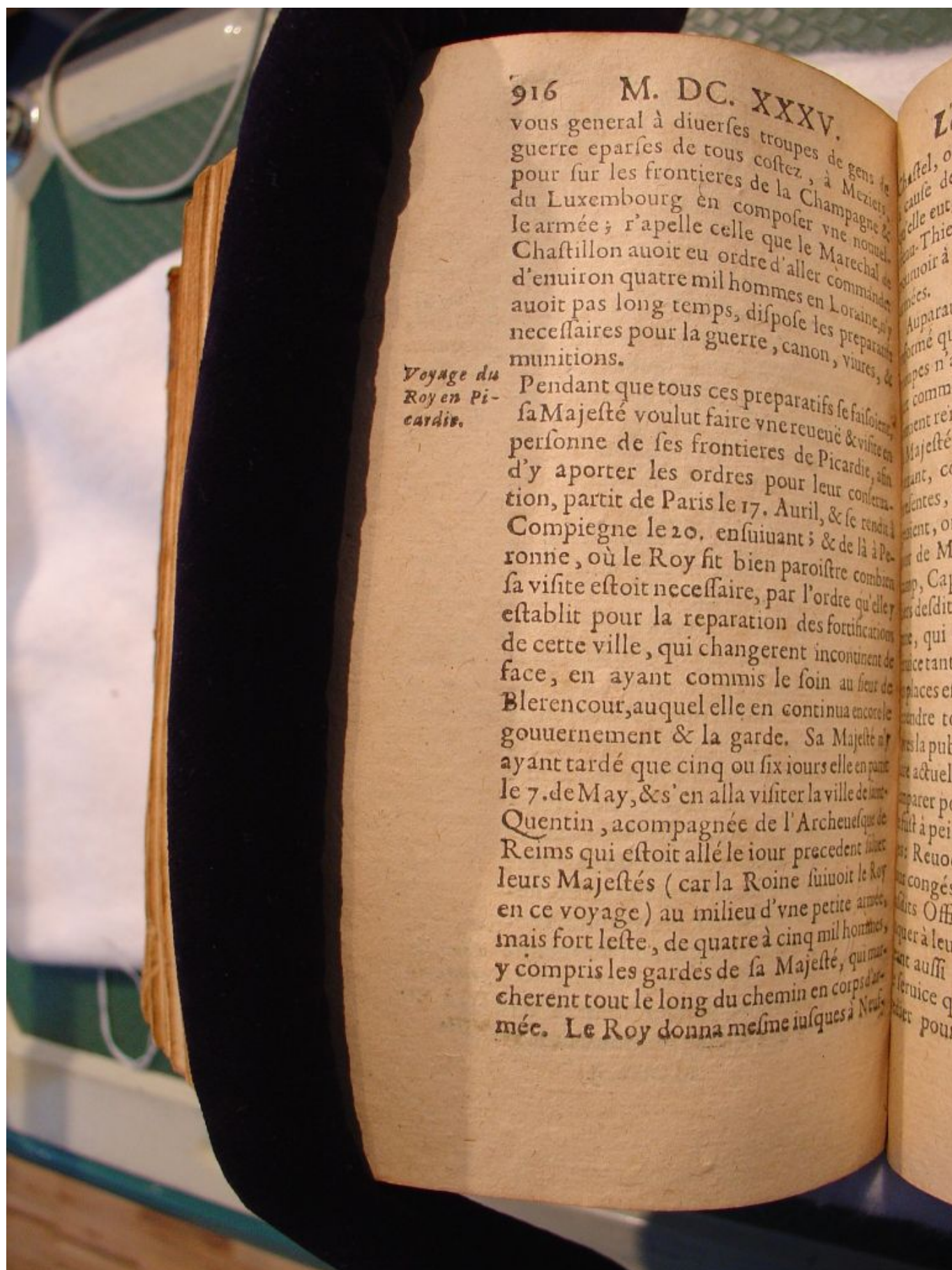
*Considera-
tions qui
porterent sa
Majesté à
faire la
guerre à
d'Espagne.*

Cette response ayant fait conoistre au Roy que cette iniure ne luy auoit esté faite qu'à dessein de la continuer, sa Majesté croyant qu'elle-mesme contribueroit à l'augmentation si elle n'en prenoit raison, comme y estant obligée par toutes les considerations des chos-
ses qui ne sont pas seulement sensibles aux grands Roys, mais qui sont aussi les plus re-
commandées par le droit des gens, & par le commun consentement de tous les peuples.
Et qu'elle ne pouuoit dissimuler cette me-
iniure sans delaisser la cause del'Eglise offensée en la personne de ce Prelat, sans abandonner les Aliees aux Espagnols, laissant la porte ouuerte pour exercer sur eux toutes sortes de violences, & sans exposer à vn peril euident la liberté publique: Ioint encore la resolution des Espagnols d'ataquer la Frâce de toutes parts au
de May, comme l'armée nauale qui parut en-
uiron ce temps là aux costes de Prouence.

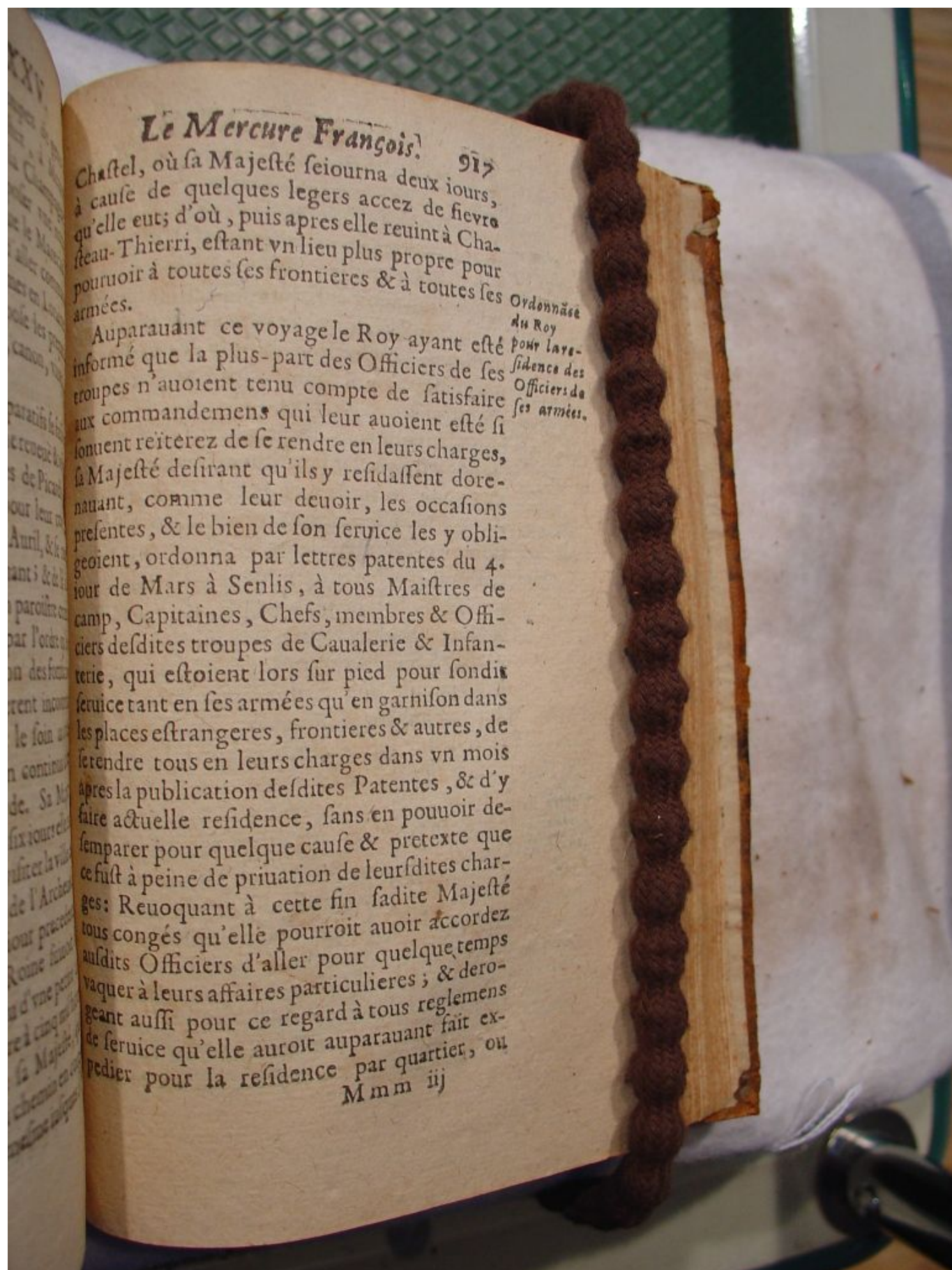
1635_0915.jpg



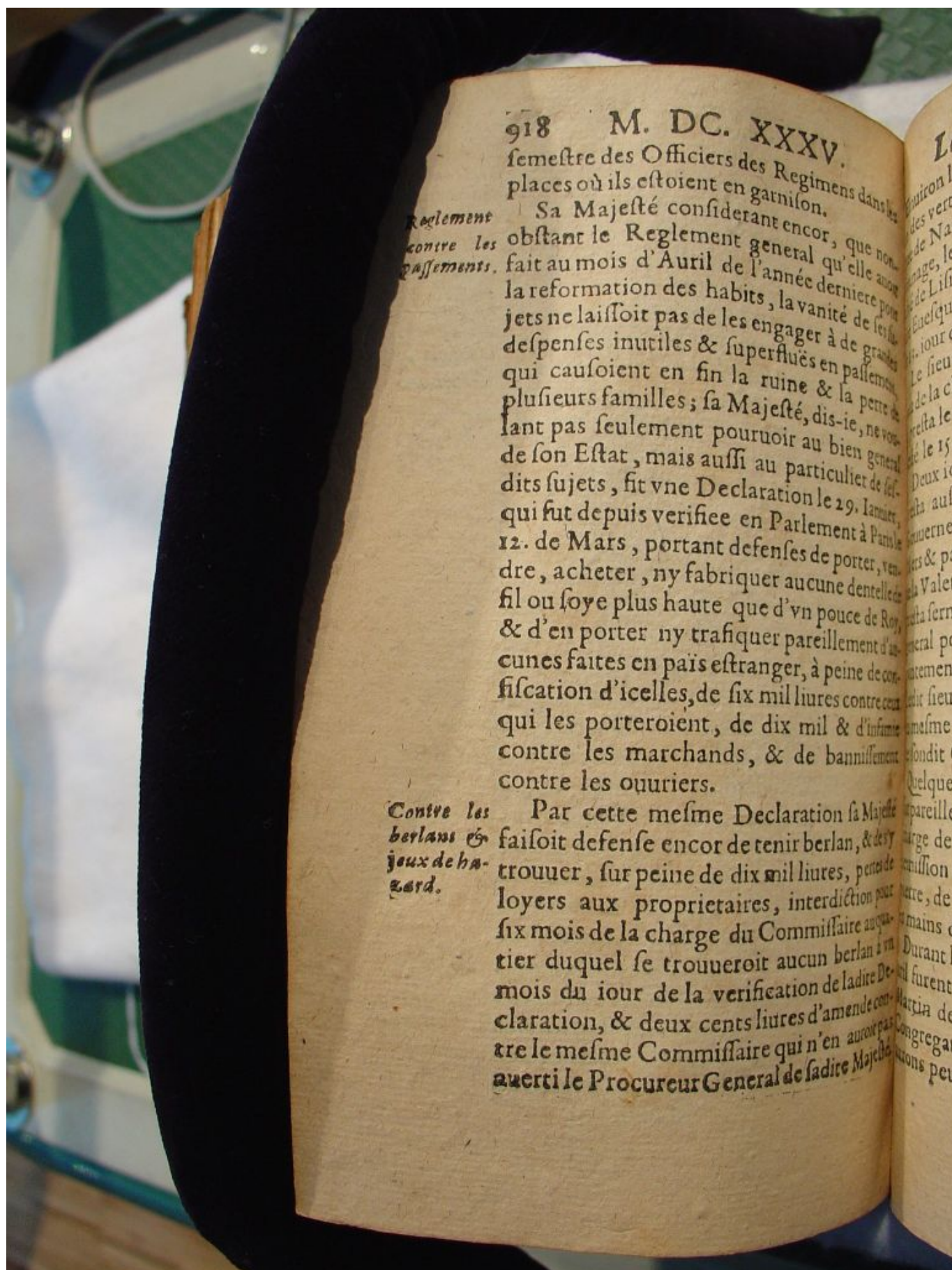
1635_0916.jpg



1635_0917.jpg



1635_0918.jpg



918 M. DC. XXXV.

semeſtre des Officiers des Regimens dans les
places où ils eſtoient en garniſon.

*Reglement
contre les
paſſemens.*

Sa Maieſté conſiderant encor, que non-
obſtant le Reglement general qu'elle auoit
fait au mois d'Auril de l'année dernière pour
la reformation des habits, la vanité de ſes ſu-
jets ne laiſſoit pas de les engager à de grandes
deſpenſes inutiles & ſuperflues en paſſemens
qui cauſoient en fin la ruine & la perte de
plusieurs familles; ſa Maieſté, diſ-ie, ne vou-
lant pas ſeulement pouruoir au bien general
de ſon Eſtat, mais auſſi au particulier de ſes
dits ſujets, fit vne Declaration le 29. Iannier,
12. de Mars, portant deſenſes de porter, ven-
dre, acheter, ny fabriquer aucune dentelle de
fil ou ſoye plus haute que d'un pouce de Roy,
& d'en porter ny trafiquer pareillement d'au-
cunes faites en païs eſtranger, à peine de con-
fiſcation d'icelles, de ſix mil liures contre ceux
qui les porteroient, de dix mil & d'infinite
contre les marchands, & de banniſſement
contre les ouuriers.

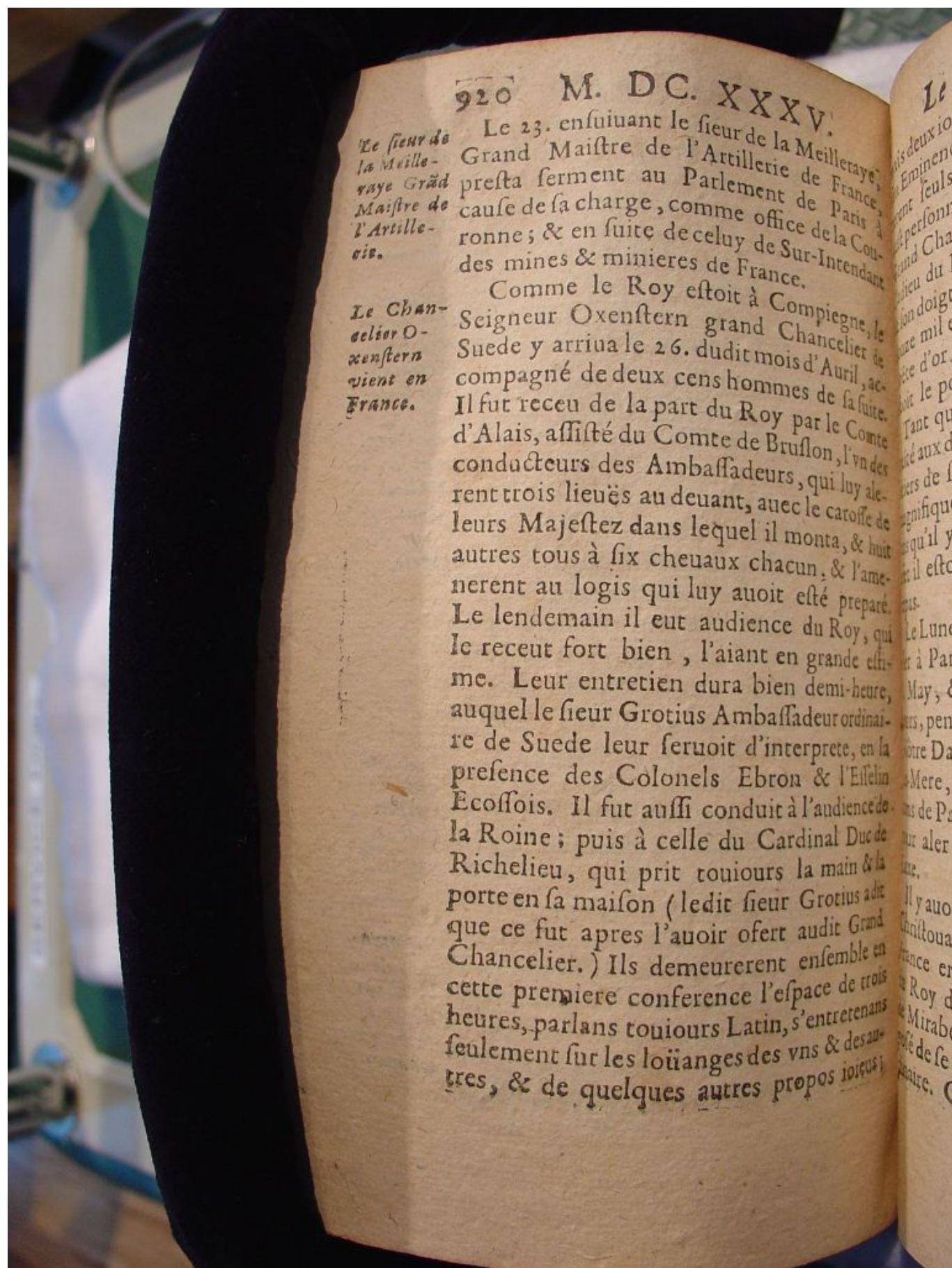
*Contre les
berlans &
jeux de ha-
zard.*

Par cette meſme Declaration ſa Maieſté
faisoit deſenſe encor de tenir berlan, & de
trouuer, ſur peine de dix mil liures, pour
loyers aux propriétaires, interdiction pour
ſix mois de la charge du Commiſſaire aux
tiers duquel ſe trouueroit aucun berlan à un
mois du iour de la verification de ladite De-
claration, & deux cents liures d'amende con-
tre le meſme Commiſſaire qui n'en auroit par-
auerti le Procureur General de ſadite Maieſté.

1635_0919.jpg



1635_0920.jpg



920 M. DC. XXXV.

*Le sieur de
la Meille-
raye Grand
Maître de
l'Artille-
rie.*

*Le Chan-
celier O-
xenstern
vient en
France.*

Le 23. ensuiuant le sieur de la Meilleraye, Grand Maître de l'Artillerie de France, presta serment au Parlement de France, cause de sa charge, comme office de Paris à ronne; & en suite de celuy de Sur-Intendant des mines & minieres de France.

Comme le Roy estoit à Compiègne, le Seigneur Oxenstern grand Chancelier de Suede y arriua le 26. dudit mois d'Auril, accompagné de deux cens hommes de sa suite. Il fut receu de la part du Roy par le Comte d'Alais, assisté du Comte de Bruslon, l'un des conducteurs des Ambassadeurs, qui luy allerent trois lieues au deuant, avec le carosse de leurs Majestez dans lequel il monta, & huit autres tous à six cheuaux chacun, & l'amenèrent au logis qui luy auoit esté préparé. Le lendemain il eut audience du Roy, qui le receut fort bien, l'ayant en grande estime. Leur entretien dura bien demi-heure, auquel le sieur Grotius Ambassadeur ordinaire de Suede leur seruoit d'interprete, en la presence des Colonels Ebron & l'Eslelin Ecoissois. Il fut aussi conduit à l'audience de la Roine; puis à celle du Cardinal Duc de Richelieu, qui prit touiours la main & la porte en sa maison (ledit sieur Grotius adit que ce fut apres l'auoir ofert audit Grand Chancelier.) Ils demeurerent ensemble en cette premiere conference l'espace de trois heures, parlans touiours Latin, s'entretenans seulement sur les loüanges des vns & des autres, & de quelques autres propos ioyeux.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan